



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 15 juin 2023

OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE POUR LA SAISON 2023-2024

L'arrêté préfectoral fixant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la campagne cynégétique 2023-2024 a été signé le 13 juin 2023. Les dates réglementaires pour cette nouvelle campagne sont similaires à la campagne 2022-2023, concernant les différentes espèces chassables et les différents modes de chasse autorisés. Cet arrêté ne prévoit pas, ce qui était déjà le cas en 2022, de période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau du 15 mai au 30 juin.

Les représentants des activités cynégétiques et des associations de protection de l'environnement ont été consultés sur un projet d'arrêté préalablement à sa signature en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, conformément aux dispositions du code de l'environnement. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité sur le projet d'arrêté, le 3 mai 2023. A l'issue de cette consultation, une participation du public par voie électronique a eu lieu du 5 mai au 29 mai inclus. Elle a permis de recueillir 851 contributions, dont la synthèse est publiée sur le site internet de l'État dans le département des Deux-Sèvres simultanément avec l'arrêté préfectoral.

